

Paris Première sur la TNT gratuite la question est d'actualité

La chaîne le souhaite, le CSA s'y oppose mais le rapporteur public du Conseil d'État, Nicolas Polge, s'est prononcé ce vendredi en faveur de l'annulation de la décision du CSA refusant à la chaîne le passage à la TNT gratuite.

Celui-ci estime que la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel, datant de décembre, entachée d'une « erreur de droit », et demande au Conseil d'État d'annuler la décision et au CSA de réexaminer la demande de Paris Première .

Le Conseil d'État avait été saisi d'un recours déposé par M6, maison mère de Paris Première, qui depuis des années veut faire passer la chaîne en gratuit, l'estimant condamnée si elle garde son modèle payant. Dans la majorité des cas le Conseil d'État, suit les conclusions de son rapporteur public. La décision dans quelques semaines.